

Solidaires



**Ni CPE "dur", ni CPE "light", ni CNE :  
Pas de droit du travail au rabais pour  
certaines catégories de salariés !**

### **Chirac abracadabrantique !**

Sans peur du ridicule, Jacques Chirac vient de décider la promulgation d'une loi tout en demandant qu'elle ne soit pas appliquée !

Il vient une nouvelle fois de se comporter en chef de clan et en porte-parole du patronat, pas en Président de la République. Il a choisi de mépriser la grande majorité du pays en promulguant la loi cyniquement intitulée "égalité des chances", et donc entre autres le CPE, qui en constitue l'article 3bis. Le CPE, rappelons-le, étend le dispositif du CNE (promulgué par ordonnance en août 2005 pour les nouveaux embauchés – de tous âges – dans les entreprises de 20 salariés maximum) aux entreprises de toutes tailles, pour les jeunes de moins de 26 ans.

Jacques Chirac fait mine de suspendre l'application du CPE, ce qui ne repose que sur la bonne volonté des chefs d'entreprise à ne pas appliquer la loi (loi qu'ils ont demandée, et qui est publiée au journal officiel depuis dimanche 2 avril). De qui se moque-t-on ?

### **Même "aménagé", le CPE resterait un contrat de travail au rabais, et donc, comme le CNE, une discrimination inacceptable entre les salariés**

Les aménagements "demandés" aux députés par J. Chirac, dans le cadre d'une nouvelle loi dont il a déjà défini le contenu et les limites, consistent en : la réduction de la période d'essai de 2 ans à 1 an et le droit du jeune salarié à connaître les raisons de son licenciement. Mais cela ne changerait rien sur le fond : le jeune recruté en CPE reste toujours soumis à la menace d'être licencié à tout moment pendant 1 an et donc de devoir "s'écraser" en permanence. Et le "droit" du salarié à connaître le motif (vrai ou faux) du licenciement qu'il aurait à subir n'a rien à voir avec l'obligation de l'employeur de justifier ce licenciement ! Et on voit bien que n'importe quel motif – sauf à aller devant les prud'hommes - sera admis pour licencier un jeune en CPE avant la fin de sa période d'essai puisqu'un patron pourra embaucher un autre jeune en CPE sur le même poste immédiatement après (et il pourra même reprendre le même jeune toujours en CPE sur le même poste s'il laisse passer 3 mois !). Le CPE n'est pas seulement un Contrat de Première Embauche, mais aussi de Deuxième, Troisième, Nième embauche !

### **Refusons la régression sociale, refusons la montée de la précarité et la mise en concurrence des êtres humains au nom de la rentabilité économique !**

Jacques Chirac et l'ensemble du gouvernement manifestent ainsi leur entêtement à vouloir porter atteinte aux droits des travailleurs, en commençant par les plus "fragiles" (les jeunes et les salariés des PME). L'objectif réel de ces dispositifs (CNE et CPE) est de casser le droit du travail, d'en finir avec le CDI dans le Privé, comme ils veulent casser le statut de titulaires dans la Fonction Publique par la multiplication des CDD. Comme ils s'acharnent aussi, avec le projet de loi tendant à réformer en profondeur le "Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile", à précariser davantage la situation des immigrés, faisant dépendre leur droit au séjour de leur contrat de travail et livrant ainsi leur vie au pouvoir de leur employeur. (pour en savoir plus <http://www.solidaires.org/>).

La prétendue "égalité des chances" ne concerne que les managers patronaux. Si on laisse passer le CPE et le CNE, ils auront toute latitude pour réaliser leur rêve de remplacer la génération qui va partir en retraite par des salariés taillables et corvéables à merci : des salariés à l'essai toute leur vie, soumis à toutes les pressions sur les rémunérations, les horaires, les conditions de travail et de sécurité ! Le retour au bon vieux temps des "journaliers" qu'on embauchait et débauchait au gré des besoins !

La promulgation d'une loi n'est pas un acte irréversible mettant fin à l'histoire. C'est J. Chirac lui-même qui indique qu'une loi peut en remplacer une autre...

***La nouvelle loi doit être une loi d'abrogation de la loi "d'égalité des chances" et de l'ordonnance de création du CNE. Et pour véritablement lutter contre le chômage (des jeunes et des moins jeunes) ce n'est pas de comment réduire les droits sociaux des travailleurs qu'il faut débattre, c'est :***

***- d'une autre utilisation des profits des entreprises : un peu moins pour les actionnaires et un peu plus pour les investissements productifs, le pouvoir d'achat des salariés, les services publics et la redistribution par l'impôt !***

***- d'un autre partage du temps de travail (les uns écrasés de boulot et les autres au chômage ou au RMI, ça suffit !)***

Dans son discours, J. Chirac menace implicitement les jeunes qui occupent leurs Facs et leurs lycées, comme le ministre Robien l'avait fait explicitement la semaine dernière. Par avance nous dénonçons tout recours à la force pour débloquer les établissements universitaires et scolaires.

Dans la Recherche, la précarité est déjà une réalité et elle va encore s'accroître du fait de la loi dite "Pacte pour la Recherche", en résonance complète avec la loi "d'égalité des chances". Il nous faut aussi contrer la mise en application de ce prétendu "Pacte" : obtenir les créations d'emploi de titulaires nécessaires pour que la précarité soit résorbée au lieu d'être amplifiée et pour faire face aux besoins, obtenir un vrai "statut" (CDD de droit public) pour tous les doctorants.

Au nouveau coup de force de J. Chirac et de son gouvernement discrédité, il nous faut répondre en amplifiant encore notre mobilisation.

**Nous appelons les personnels de la Recherche Publique, qu'ils soient titulaires ou non-titulaires, les doctorants, les stagiaires étudiants, à participer massivement à la grève et aux manifestations dans toute la France le mardi 4 avril.**

A Paris,

**la manifestation partira de la Place de la République**

Rendez-vous SUD-Recherche-EPST dans le cortège Solidaires, entre Rue du Fbg du Temple et Bd Magenta (devant la caserne)

*NB. Solidaires fermant la marche, on ne démarrera pas avant 16 ou 17h...*